



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE LA PLAINE DE LA SAUER ET DU SELTZBACH

**Objet :** Location de l'estrade amovible

**Madame, Monsieur,**

Par la présente, nous voulons vous transmettre quelques informations complémentaires concernant votre location de matériel, pour une meilleure organisation.

Le propriétaire du matériel loué s'occupant aussi du planning des locations est la  
**Communauté de Communes de la Plaine de la Sauer et du Seltzbach**  
**3, rue Principale 67930 BEINHEIM**

La gérance du matériel loué a été transférée par délibération du Conseil de Communauté en date du 16 juin 2009 à :

**L'Amicale des Sapeurs Pompiers de Beinheim**  
**Rue du Cimetière 67930 BEINHEIM**  
**Responsable : KOENIG Yannick    Tél : 06.09.55.19.54**

<b>LES CONSIGNES CONCERNANT LA LOCATION</b>
---

**1) La prise en charge**

Elle se fera à l'**Hôtel d'entreprises (bâtiment gris et jaune)** situé dans la zone d'activités au 9D rue de la Forêt à Beinheim :

***Uniquement le mercredi soir avant la manifestation, sur rendez-vous pris par vos soins au moins une semaine avant, auprès des pompiers de Beinheim.***

Les éléments de l'estrade sont chargés sur 2 remorques d'un poids total en charge (P.T.C.) autorisé de 2700 kg. Ces remorques sont mises à disposition par la Communauté de Communes. Chaque remorque transportera le matériel nécessaire au montage d'une estrade de 50 m2. Le P.T.C. par remorque est d'environ 2400 kg.

Pour le transport, prévoir un véhicule autorisé à tracter 2400 kg avec un chauffeur titulaire du **permis E**.

## **2) Le montage de l'estrade**

Ce dernier nécessite au minimum la présence de **deux personnes** adultes et valides. Chaque élément pèse 64 kg.

**Le montage se fait sans outils manuels ou mécaniques.**

**Un membre de l'Amicale des Sapeurs pompiers de Beinheim sera obligatoirement présent lors du montage des premiers éléments.**

**Mais en aucun cas**, les membres de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Beinheim ne monteront le matériel loué à votre place.

## **3) Le démontage de l'estrade**

Cette phase nécessite également la présence de **deux personnes adultes et valides** comme lors du montage.

**Le démontage se fait sans outils manuels ou mécaniques.**

Lors de la prise en charge de l'estrade, vous devrez convenir, avec le responsable présent, du jour et des heures prévues pour le démontage.

**Un membre de l'Amicale des Sapeurs pompiers de Beinheim sera obligatoirement présent lors du démontage de l'estrade.**

**Par conséquent**, le chargement du matériel, sur les remorques réservées à cet effet, ne pourra avoir lieu qu'après vérification par un pompier de Beinheim de chaque pièce.

## **4) Le retour du matériel**

Le matériel sera ramené à l'Hôtel d'entreprises (bâtiment gris et jaune) situé dans la zone d'activités au 9D rue de la Forêt à Beinheim.

*Uniquement le mercredi soir après la manifestation, sur rendez-vous.*

Le jour et l'horaire auront été préalablement définis lors du chargement avec les responsables de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Beinheim

## **LES SANCTIONS ENCOURUES**

### **1) La prise en charge et le retour**

Après plus de vingt minutes de retard, sans en avoir informé le responsable de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Beinheim, la personne chargée de vous remettre le matériel pourra quitter le dépôt et un nouveau rendez-vous devra être pris.

### **2) Le montage de l'estrade**

Si les deux personnes adultes et valides ne sont pas présentes, le responsable du matériel pourra en interdire le montage.

Si par la suite, le responsable se rend compte que l'estrade a tout de même été montée, des sanctions seront prises à votre encontre et la caution sera encaissée.

### 3) Le démontage de l'estrade

Il devra avoir lieu obligatoirement à la date et aux heures prévues.

Si tout le matériel est déjà démonté et rangé, la personne habilitée à le contrôler fera décharger l'ensemble des pièces et les fera reconditionner sur palette après contrôle.

#### **DETERIORATION OU PERTE DU MATERIEL**

Toute détérioration ou perte de matériel vous sera refacturée au prix coutant majoré de 10 % pour frais de gestion.

Veillez agréer, **Madame, Monsieur**, l'expression de nos meilleurs sentiments.

**Le Président,  
Bernard HENTSCH**

✂-----

**Talon à retourner dûment rempli à l'adresse suivante dès réception, sous peine de nullité de la location :**

**Communauté de Communes de la Plaine de la Sauer et du Seltzbach  
3, rue Principale 67930 BEINHEIM**

**ACCUSE RECEPTION DES CONSIGNES DE LOCATION DE L'ESTRADE**

Reçu à \_\_\_\_\_ , le \_\_\_\_\_

Nom de l'association : \_\_\_\_\_

Nom du Responsable : \_\_\_\_\_

Signature :